

Conseil municipal du vendredi 29 mai 2015

Procès-verbal de séance

Etaient présents :

Mesdames : Frédérique BOURGEOIS, Annonciat MICHEL-AMADRY et Anne TRONCIN.

Messieurs : Jacky AVIS, Serge BERGEROT, Jean-Jacques CLAUSSE, Daniel CUENOT, Jean-Marie DOLLAT, Hugues TRUDET.

20h10 arrivée de Messieurs Sébastien CUINET et Michaël FRACHEBOIS

20h20 arrivée de Madame Cécilia BERTIN et de Monsieur Jean-Philippe DEVEVEY

Procuration : Monsieur Georges BINET à Monsieur Serge BERGEROT

Etait absent excusé : Monsieur Tony ANDREY

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.

I. Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Marie DOLLAT est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 3 avril 2015 :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du vendredi 3 avril 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du vendredi 3 avril 2015.

III. Fixation de l'indemnité du comptable :

Le maire indique qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 prévoit le versement d'une indemnité au comptable du trésor pour conseils aux collectivités. Ils portent notamment sur l'établissement des budgets primitifs et sur leur exécution tout au long de l'année. Des réunions sont également organisées à destination des secrétaires de mairie pour prodiguer des conseils sur la mise en œuvre de nouvelles directives ou simplement pour rappeler les règles d'imputation budgétaires.

Au vu de l'aide réelle apportée par l'actuel comptable public, la maire propose aux membres du conseil municipal de verser la totalité de l'indemnité prévue par les textes (un taux de 100%)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, la proposition du Maire.

IV. Information des élus "les rôles de l'agence foncière et de l'établissement public foncier du Doubs" :

Monsieur MOUGEOT, directeur de l'Agence Foncière (AF) et de l'Etablissement Public Foncier (EPF), présente les missions et les compétences de ses services.

L'AF intervient dans le domaine de l'urbanisme et possède une longue expérience des négociations foncières. L'EPF intervient quant à lui pour le portage des opérations d'aménagement d'intérêt public (habitat, renouvellement urbain, équipements publics).

Nul doute que l'AF et l'EPF seraient des partenaires utiles et intéressants pour la commune dans le cadre de la mise en œuvre de son projet d'aménagement et développement durable prévu au PLU.

V. Subvention accordée à la caisse des écoles :

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2015-04-03-05 du 03 avril 2015

Dans le cadre des réunions de la commission intercommunale des affaires scolaires, il a été constaté que la subvention de fonctionnement du RPI fixée à 56 € par élève n'a pas été réévaluée depuis une dizaine d'années, obligeant les communes à abonder la caisse des écoles en cours d'année au gré des projets portés par les enseignants.

De manière concertée avec la commune de PUGEY, le Maire propose de fixer la subvention à 65 € par élève.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent la proposition du Maire par une abstention et 13 voix pour.

VI. Présentation du projet arborétum :

Le maire donne la parole à Cécilia BERTIN pour présenter le projet cité en objet.

Elle indique qu'il s'inscrit dans une démarche globale d'aménagement d'un espace vert dédié aux sports, loisirs, détente dans notre village (le long de la route Royale).

L'objectif est triple :

- améliorer le lien social dans notre village,
- disposer d'un véritable espace vert propre à la détente, aux loisirs et sports (profiter des infrastructures déjà en place, foot, tennis, pétanque, vélocross),
- créer un espace pédagogique à destination du public scolaire (périscolaire et extra-scolaire) par le biais d'un arborétum.

Après quelques travaux d'aménagement et l'installation d'équipements (bancs, tables, ...) sur le site, le projet d'arborétum serait mis en œuvre progressivement sur plusieurs années. Il s'agit d'impliquer les enfants, dans le cadre de projets pédagogiques en concertation avec les enseignants de l'école de LARNOD, par exemple autour du thème de l'arbre : découvrir, planter, arroser, entretenir, ...

Le budget estimé par la commission environnement est de 3 000 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le projet de création d'un arborétum et d'un espace partagé à proximité des installations sportives par une abstention et 13 voix pour.

VII. Politique communale en matière d'accueil des commerces ambulants :

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu plusieurs demandes d'emplacement pour des commerces ambulants sur la commune (pizzeria, ...).

Les élus sont à la fois réservés et partagés quant à la politique communale à mettre en œuvre. Elle requiert réflexion et concertation avec les commerçants du village.

VIII. Questions diverses :

- Jean-Jacques CLAUSSE donne lecture d'une lettre de Monsieur Marcel SIMON demandant à baptiser certains espaces publics, en mémoire des quatre fusillés du groupe Guy MOCQUET.

Sa demande est bien accueillie par les membres du conseil municipal. Toutefois elle sera examinée dans le détail, en concertation avec l'association du groupe Guy MOCQUET.

- Jean-Philippe DEVEVEY relate l'assemblée générale de l'AudaB. La cotisation communale 2015 est inchangée, à savoir 0,25 € par habitant.

Il évoque également une réunion organisée par la DDT du DOUBS à la préfecture à l'égard du transfert de compétence en matière d'ADS. Il insiste sur le fait que la commune devra veiller à informer la trésorerie sur les participations d'urbanisme dans le cadre des autorisations de construire (saisie informatique sur Sit@del2).

Il indique enfin que le PC modificatif de Monsieur RONCARI et Madame PETIT a été délivré le 16 avril 2015.

- Daniel CUENOT informe les membres du conseil municipal que Monsieur COMBETTE de la DDCSPP contrôlera à nouveau l'accueil périscolaire le 5 juin. Le dossier administratif du centre d'accueil lui sera présenté.

Il indique par ailleurs qu'il participera à la réunion organisée par ce même service portant sur l'établissement d'un PEDT commun, le mardi 2 juin après-midi.

- Jacky AVIS informe les membres du conseil municipal que la vente des résineux est en baisse. Le produit de cession des résineux des parcelles de 1 à 9 et 20 pourrait être inférieur de 1 200 € par rapport à l'estimation initiale de l'ONF (14 000 €), les membres du conseil municipal confirment néanmoins la vente.
- Le Maire indique que la préfecture organise le 12 juin une réunion portant sur la gestion de la RN83 dans le village. Elle fait suite à sa lettre du 22 avril dernier adressée au Préfet du Doubs.

Concernant l'aménagement de la RD308 entre la chapelle et le carrefour du chemin Neuf, le Maire précise que le plan d'aménagement lui sera adressé par le bureau d'étude sous huitaine. Avant présentation du projet définitif en conseil municipal, une concertation avec les riverains sera organisée par le maire. Le plan sera affiché dans la salle du conseil et un registre sera mis à disposition du public.

Enfin, le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un exercice de gestion de crise sera organisé par la préfecture le mardi 26 juin. Il portera sur un accident de poids lourd dans la traversée du village avec risque de pollution.

Après épuisement de l'ordre du jour, le maire lève la séance à 23h15.

Monsieur le Maire



Hugues TRUDET